

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU GARD

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEXANDRE

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :

Le 11/09/2026

Séance du JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Benjamin ROCA, Maire,

Étaient présents : M. Michel VENDITTI, Mme Elodie LE CAER, M. Maxime BEUGNON, Mme Chantal SABATIER Adjointes,

M. BELIN Janick, Mme BORNET Yolande, Mme DALENC Marie-Pierre, M. DU SOUCH Benoit, Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle, Mme HERGOTT Catherine, Mme HERNANDEZ Aurélie, M. MARION Jean-Pierre, M. MASSOT Didier, Mme BENMASSAOU Souad, Conseillers,

Absent avec Procuration : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal SABATIER a été désignée comme secrétaire de séance.

2-DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS VACATAIRES POUR LES ETUDES DIRIGÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2026 portant sur la mise en place d'études dirigées à la rentrée 2026 ;

RAPPORTEUR : Michel VENDITTI

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est proposé de créer deux postes d'agents vacataires pour assurer les études dirigées des enfants.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que pour pouvoir recruter des vacataires, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé (encadrement des études dirigées) ;

- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 030-213002264-20260917-217092026-DE



Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour effectuer l'encadrement des études dirigées des enfants, pour la période scolaire 2026-2027 de vacances à vacances dès la rentrée 2026, hors vacances scolaires. Les séances auront lieu de 16h30 à 18h00.

Il est proposé également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un **taux horaire brut de 25,08 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité des personnes présentes et/ou représentées :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux vacataires pour la durée précitée ci-dessus ;

ARTICLE 2 : De fixer la rémunération de chaque vacation à un taux horaire brut de 25,08 € ;

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à SAINT-ALEXANDRE, le 17/09/2026.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,

Benjamin ROCA.

